

**ELECTIONS DES PERSONNELS  
(SCRUTIN DE LISTE)**

**UNIVERSITE DE TOURS**

**ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS**

**Election des représentants des personnels au Conseil académique – commission de la formation et de la vie universitaire  
Collège des professeurs et assimilés – secteur SST**

**Le Président de l'Université de Tours,**

Vu le Code de l'Education,  
Vu les statuts de l'Université de Tours,  
Vu le procès-verbal des opérations électorales auxquelles il a été procédé le 17 mars 2016,

**DECIDE**

**Article 1er** : Les sièges sont attribués aux listes de candidats dans les conditions indiquées ci-dessous :

4 sièges à pourvoir

Inscrits : 248    Votants : 203    Blancs ou nuls : 3    Suffrages exprimés : 200

Ont obtenu :

LISTE A :	Notre Université : réussir ensemble	31	: voix
LISTE B :	Ensemble à Tours	28	: voix
LISTE C :	Créativité – Equité – Qualité	141	: voix

	Total des voix recueillies par l'ensemble des listes	200	
Quotient électoral :	----- :	----- :	50
	Nombre de sièges à pourvoir	4	

Attribution des sièges au quotient :  $\frac{\text{Nombre de voix obtenues}}{\text{Quotient électoral}} = 2$

Liste A	Notre Université : réussir ensemble	0	: siège	reste :	31
Liste B	Ensemble à Tours	0	: siège	reste :	28
Liste C	Créativité – Equité – Qualité	2	: sièges	reste :	41

Sièges restant à attribuer selon la règle du plus fort reste : 2

Liste A	Notre Université : réussir ensemble	1	: siège
Liste B	Ensemble à Tours	0	: siège
Liste C	Créativité – Equité – Qualité	1	: siège

**Article 2** : Sont en conséquence proclamés élus : (dans l'ordre de présentation de la liste)

LARDY Hubert	Liste C
DIMIER-POISSON Isabelle	Liste C
TOUZE Antoine	Liste C
GUEIFFIER Cécile	Liste A

**Article 3** : Le Directeur Général des Services de l'Université de Tours est chargé de l'affichage de la présente décision.

Fait à Tours, le 21 mars 2016

Le Président,



Loïc VAILLANT